

Procès verbal de séance du conseil municipal de Colondannes

Du Mardi 23 Mai 2017 à 15h30

Président de la séance : Valérie Caboche

Secrétaire de séance : ELLE Pierre

Conseillers présents - Maridet Jean -Noël - Catteau Réjine -Boubet Monique - Brugiere Alfred - Elle Pierre

Absents : Chevrinais Stéphanie - Parbaud François- Maillet Sylvie

Adhésion association aux maires et adjoints de la creuse

Le maire rappelle en quoi consiste la cotisation à l'AMAC23 :

Addition de la cotisation qui revient à l'association des maires de France lors de son assemblée générale soit 63,32€ pour les communes de 200 à 399 habitants, plus la contribution des communes creusoises au fonctionnement de l'association des maires et adjoints de la Creuse soit 50,00 € pour les communes de 100 à 499 habitants.

Pour un total de 113,32€ pour la commune de Colondannes ;

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion

Convention avec ENEDIS pour l'installation de transformateurs et canalisation souterraine

Mme Le maire explique qu'à la suite d'une réunion avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique deux conventions sont proposés par GEOFIT prestataire des travaux, pour l'occupation d'une partie des terrains AO 63 (25 m2) et AN 107 (15 m2), afin d'y installer des transformateurs.

Une troisième convention concerne le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur d'environ 200 m dans les parcelles communales AO 13 et AO 23

Après la lecture de celles -ci le conseil municipal se prononce favorablement pour les trois conventions.

Modification des statuts ComCom pour un nouveau nom

Après lecture de la lettre du président Étienne Lejeune de la ComCom du pays Dunois, Sostranien et Bénévent / Grand Bourg expliquant que la majorité des membres présents ont décidé de dénommer la nouvelle COMCOM « **Communauté de communes monts et vallées Ouest Creuse** »

Après délibération, le conseil municipal se déclare favorable à cette décision

Avenant au contrat de maintenance informatique

Le maire explique que la maintenance informatique a été modifiée suite à la dématérialisation et à l'adaptation des logiciels. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant au contrat de maintenance

Demande subvention

Suite à leur demande, le conseil municipal vote à l'unanimité quatre-vingt euros de subvention pour l'amicale des sapeurs-pompier

Régime indemnitaire

Le maire rappelle le principe du RIFSEEP, composé de deux parties l'IFSE et le CIA. Le conseil municipal délibère et décide :

- **d'instaurer l'IFSE et le CIA au 1^{er} juillet 2017**
- **Que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.**
- **Que l'attribution individuelle (IFSE et CIA) sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.**

Les informations et questions diverses

- **Prix de vente de la maison ROISIN** le maire lit la proposition de prix de la fille de M. ROISIN, qui propose un prix de 50 000 €. Etant donné que la grange est en mauvais état, le conseil municipal va faire une proposition pour la parcelle AO34 seulement, maison plus terrain pour un montant de 25000 euros
-
- **Bureau de vote aux législatives.**
Le conseil municipal élabore le bureau de vote pour le premier tour des législatives.
- **Visite à Pertu**
Le maire explique l'existence d'une ancienne Fontaine avec son lavoir à Pertu au conseil municipal. Il décide d'effectuer une visite ultérieurement, afin de prévoir le nettoyage pour y accéder.

La séance est levée à 17h15